

[Text]

qui allait représenter un certain coût pour les contribuables et qui serait offert du côté anglophone, parce que nous tenions compte du fait que la population anglophone n'avait pas autant de réseaux de télévision que la population francophone. Il y avait un manque de ce côté-là, et on le comprenait très bien. J'acceptais cette chose-là parce qu'on voyait qu'il y avait des lacunes. Il fallait améliorer la situation du côté anglophone afin que cette clientèle ait plus d'émissions. On a pris ces décisions-là en tenant compte des différences entre le côté anglophone et le côté francophone. Le marché est plus restreint. Également, je tenais compte de cette question du canal d'information de langue française qui doit nous arriver, ainsi que de TV-5, qui est tout à fait particulier et qui nous sera offert en septembre.

- 2005

Il faut bien voir que pour nous, la qualité des émissions, des dramatiques, est vitale. Également, il faut s'assurer que le canal d'information soit vraiment implanté du côté francophone afin qu'on ait là quelque chose de valable et d'important. Je pense qu'il n'y a rien de plus important que l'information actuellement. C'est pour cela que je voulais vous livrer ces commentaires.

Mme MacDonald: Merci.

Le président: Madame Finestone.

Mme Finestone: Je suis complètement d'accord avec mon collègue. Il faut trouver une façon de contourner l'information qui est véhiculée par le CNN et tout le réseau américain au moyen de nos propres informations.

This being said, Madam Minister, there are just a couple of points I want to clear up before I get to the power of direction. On the enlightenment, I think radio listeners in general and CBC radio listeners in particular will be very pleased to hear that the enlightenment clause stands, and it stands for CBC as well as the private sector.

With respect to definitions—and I have a series of questions on definitions, but I am just going to deal with one right now—in Bill C-136, you have provided a new definition for broadcasting and it is aimed at being technology-neutral, as you have said a number of times.

I believe this to be certainly a very attractive and valid objective. I would ask the minister if she has looked at how this definition will affect Canada, internationally and in federal-provincial jurisdiction. If so, would you please file with this committee the legal opinions you have sought with respect to international and federal-provincial jurisdiction, because that is an international definition?

Miss MacDonald: We will be glad to file whatever comments there are on this. Certainly in legal definitions

[Translation]

taxpayer, and would be offered to the English-speaking community, because we recognized that anglophones did not have as many television networks as francophones. The situation was not satisfactory in that respect, and this fact was clearly recognized. I accepted that because we could see that there were shortcomings. The situation had to be improved for anglophones, so as to give them more programs. These decisions were taken in recognition of the differences between the anglophone and francophone communities: The market is smaller. I also took into account the question of an all-news service in French which we are to receive, as well as TV-5, which is a special case and will be available to us in September.

It must be clearly understood that the quality of the programs, such as drama programs, is essential for us. We must also make sure that the all-news service in French is firmly established, so that we have something worthwhile and significant. I think that today nothing is more important than information. That is why I wanted to make these points to you.

Miss MacDonald: Thank you.

The Chairman: Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: I am in complete agreement with my colleague. We have to find a way of using our own information resources so as not to become dependent on CNN and the US networks.

Cela étant dit, madame la ministre, il y a une ou deux questions que j'aimerais éclaircir avant de parler du pouvoir d'énoncer des directives. Au sujet des émissions instructives, je pense que les gens qui écoutent la radio en général et la CBC en particulier seront très heureux d'apprendre que la disposition relative à ces émissions est toujours en vigueur, et qu'elle s'applique tant au CBC qu'au secteur privé.

En ce qui concerne les définitions, et j'ai un certain nombre de questions à ce sujet mais je me limiterai à examiner un point pour le moment, vous avez donné une nouvelle définition de la radiodiffusion dans le Bill C-136, et comme vous avez dit à plusieurs reprises, la radiodiffusion doit être neutre du point de vue technologique.

Je pense qu'il s'agit là d'un objectif très valable. J'aimerais savoir si le ministre a étudié les conséquences qu'aura cette définition sur le Canada, tant du point de vue international que dans le domaine des compétences fédérales-provinciales. Si vous avez étudié cette question, voudriez-vous déposer auprès de notre comité les avis juridiques que vous avez demandés relativement à la position canadienne dans le contexte international, car il s'agit d'une définition internationale, et aussi dans le cadre des compétences fédérales-provinciales?

Mme MacDonald: Nous serons heureux de déposer les avis que nous avons reçus à ce sujet. Il est vrai de dire que